



Les Abymes le 27 juin 2014

À Monsieur le Recteur de l'académie de Guadeloupe

Objet : Convocations corrections Diplôme National du Brevet

Monsieur le Recteur,

Notre organisation syndicale est tout comme l'administration très attachée à la réussite des élèves et en particulier à la réussite aux examens. Or, une nouvelle fois cette année, à moins de deux jours ouvrables des corrections de l'examen du diplôme National du Brevet, les convocations de correction n'ont toujours pas été envoyées aux correcteurs, ni dans les établissements scolaires.

Les enseignants ont un emploi du temps fixé hebdomadairement par le chef d'établissement. Ils organisent leur vie personnelle en fonction de ces impératifs personnels.

Les convocations d'examen sont une obligation de service. Cependant, il convient d'envoyer les convocations d'examen suffisamment à l'avance pour que les fonctionnaires puissent prendre leurs dispositions et se rendre aux convocations d'examens.

Envoyer les convocations au dernier moment dans les établissements représente un grave dysfonctionnement qui peut mettre en péril la correction de cet examen national, auquel notre organisation syndicale est particulièrement attachée.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les convocations d'examen arrivent au minimum deux semaines avant les corrections pour mettre les fonctionnaires dans les dispositions optimales pour s'organiser et éventuellement permettre à l'administration de réagir en cas d'événement épistémique particulier (Chikungunya...)

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Monsieur le Recteur de l'académie, veuillez croire à notre profond attachement au service public d'Éducation.

Guillaume MARSAULT  
Secrétaire académique  
SNES Guadeloupe